



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St. / 11 rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Consultant Services Division/Division des services
d'experts-conseils
L'Esplanade Laurier
4th floor, East Tower
140 O'Connor Street
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Projet du Centre des opérations	
Solicitation No. - N° de l'invitation EJ078-190917/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 20190917	Date 2019-02-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FE-180-76181	
File No. - N° de dossier fe180.EJ078-190917	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-02-27	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Naufal, Matthew	Buyer Id - Id de l'acheteur fe180
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-9346 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**Demande de propositions
Modification de sollicitation 6**

Les modifications suivantes apportées aux documents de la Demande de Propositions prennent effet immédiatement. La présente modification fera partie intégrale des documents contractuels.

CHANGEMENT 5

La date de clôture des soumissions est prolongée au 27 février 2019, 14h00 HNE.

Ce qui suit fait suite à des demandes de renseignements reçues au sujet de la présente invitation à soumissionner. La présente modification fera partie des documents contractuels.

QUESTION 20

Il est indiqué à la SI-1 que nous ne devons ni renvoyer à des articles classifiés ou propres au client ni identifier la fonction ou l'emplacement de l'installation. L'alinéa 3.2.4 (page 7 de la DDP) nous invite toutefois à démontrer notre compréhension des exigences fonctionnelles et techniques particulières du client (non identifié) ainsi qu'à énumérer les objectifs, problèmes, défis etc. propres au projet. Nous ne souhaitons évidemment pas nous disqualifier, mais nous ne voyons pas bien comment répondre à la demande 3.2.4 sans renvoyer aux exigences du projet. Comment, par exemple, communiquer à l'équipe d'évaluation notre compréhension du projet, de ses objectifs, de ses défis et ainsi de suite s'il ne nous est pas permis d'en discuter, et comment établir des parallèles avec des projets comparables que nous avons réalisés sans renvoyer au programme qui fait l'objet de la présente DDP? Pouvez-vous nous donner une orientation plus précise sur les limites de ce qu'il nous est permis d'aborder/de présenter dans notre proposition?

À titre d'exemple, nous est-il permis de mentionner les fonctions du client et la façon dont l'exercice de ces fonctions sera organisé dans l'immeuble? La DDP s'intitule « Centre des opérations »; nous est-il permis de reconnaître qu'il s'agit là de l'objet principal du projet ?

RÉPONSE 20

Veuillez-vous reporter à la question 15 de l'addenda 3.

Oui, les proposants peuvent mentionner les fonctions du client et la façon dont il en sera tenu compte dans l'immeuble. Comme la DDP s'intitule « Centre d'opérations », oui, les proposants peuvent reconnaître qu'il s'agit là de l'objet principal du projet.

Les proposants devraient démontrer leur compréhension des exigences techniques particulières associées aux centres d'opérations. L'établissement de parallèles avec les défis, objectifs et contraintes de projets comparables constitue une bonne façon de démontrer la compréhension des proposants.

QUESTION 21

Le troisième étage doit comporter un « espace de réserve » en vue de l'accueil d'une croissance future en équivalents temps plein (ETP), tandis que d'autres secteurs de l'étage doivent être aménagés selon les exigences du programme. Pouvez-vous préciser la mesure dans laquelle l'espace « de réserve » doit être modifié ou modernisé? Doit-il, par exemple, comporter une enceinte de périmètre? Un système de plancher? Une pré-installation des services mécaniques et électriques dans le périmètre de l'espace? Des plafonds?

RÉPONSE 21

Le supplément de 415m² d'espace de réserve est destiné aux agrandissements futurs et à l'accueil des occupants. Les services d'immeuble de base doivent être conçus de manière à tenir compte de l'occupation future, en configuration ouverte, de cette zone, selon la définition donnée dans le Rapport de faisabilité RS1 du 26 juin 2017.

QUESTION 22

Comme le projet comportera des modifications extérieures à apporter à un immeuble situé sur des terres de l'État, devons-nous tenir pour acquis qu'il y aura une participation de la Commission de la capitale nationale (CCN) et que son approbation des concepts sera requise?

RÉPONSE 22

Tout travail lié à la CCN, s'il y a lieu, sera considéré comme un service supplémentaire.

QUESTION 23

Comme l'immeuble existant n'est que « reconnu », et non « classifié », du point de vue du patrimoine fédéral, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) et/ou Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)/Patrimoine canadien participeront-ils à l'étude des concepts, particulièrement en ce qui a trait aux modifications extérieures?

RÉPONSE 23

Tout travail lié au BEEFP, s'il y a lieu, sera considéré comme un service supplémentaire.

QUESTION 24

Dans quelle mesure le consultant prendra-t-il part à la sélection et à l'acquisition du mobilier et de l'équipement? À la coordination des systèmes audiovisuels qui seront conçus par des tiers?

RÉPONSE 24

Veillez vous reporter aux sections 2.3.1 et 3.3.1 de la DDP.
Veillez vous reporter à la section 2.2.1.

Il y est indiqué que la portée des travaux de l'élément 8.0, Audiovisuel, est exclu de la présente DDP. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) acquerra les travaux en audiovisuel dans le cadre d'un contrat distinct. Le consultant en conception coordonnera les besoins accessoires de conception (électricité, câblage, etc.) avec le consultant en audiovisuel.

QUESTION 25

À titre de confirmation, devons-nous tenir pour acquis que les moyens de production d'électricité de secours et les systèmes in interruptibles d'alimentation en électricité présents sur les lieux sont adéquats pour les charges prévues de l'installation projetée du client?

RÉPONSE 25

Les moyens existants de production d'électricité de secours sont adéquats, tel qu'il est décrit dans le rapport de faisabilité. Par contre, le système d'alimentation électrique inintermittible est à remplacer.

QUESTION 26

Quelle est la portée des travaux d'équipement et éléments de connectivité des édifices (EECE)? L'équipe du consultant doit-elle fournir les devis? L'ameublement sera-t-il acquis dans le cadre d'une offre à commandes ou s'agit-il d'une composante qui sera intégrée à l'ensemble de notre offre?

RÉPONSE 26

Veuillez vous reporter à la question 24.

L'ameublement sera acquis dans le cadre d'une offre à commandes.

QUESTION 27

Comme il est énoncé à l'addenda 2, le travail peut être réalisé au bureau du consultant pourvu que ce bureau soit muni des installations protégées et de la TI de rigueur. Il a été établi au départ que le consultant serait responsable de la fourniture de tout le matériel/logiciel du bureau situé sur les lieux et que le matériel y demeurerait à la fin du projet. Se propose-t-on toujours de remettre tous les disques durs et matériels semblables au client à la fin du projet, sachant que ce travail aura été réalisé hors des lieux, ou pourra-t-on nettoyer les disques durs?

RÉPONSE 27

Oui, les disques durs et tout autre dispositif d'entreposage électronique devront être rendus à TPSGC à la clôture du projet.

QUESTION 28

Réf. : Exigences de soumission et critères d'évaluation (ESCE) 3, Exigences cotées; ESCE 3.2.5, Étendue des services, page 7.

On lit au premier point de l'énumération : « ... comment les grands jalons de l'échéancier seront atteints tout en limitant les coûts de construction et en assurant la réalisation aux dates dites ». Veuillez préciser ce que vous souhaitez trouver dans notre réponse.

RÉPONSE 28

Le proposant devrait expliquer comment il compte s'y prendre pour respecter un échéancier serré tout en conservant la capacité de s'adapter aux exigences changeantes tout en tenant les coûts supplémentaires à leur niveau minimal, et décrire ses approches et solutions créatives.

QUESTION 29

Nous aurions besoin d'une prolongation de quelques semaines au-delà de la date de clôture prévue initialement le 20 février 2019 : ceci afin de nous donner le temps de consulter les documents et de préparer les honoraires.

RÉPONSE 29

Voir le changement 5 ci-dessus

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET LES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.